

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
02 octobre 2017**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 02 octobre 2017, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Julie Lacroix-Danis
Monsieur Miguel Thibault
Monsieur Langis Proulx
Madame Sylvie Voyer
Monsieur Dave Côté
Monsieur Benoit Ladrie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

08 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution No 149-17

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2017
Résolution No 150-17

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2017. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTE À PAYER
Résolution No 151-17

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La

Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	1 624.05\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	1 947.75\$
Dépenses compressibles :	61 499.96\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Int.prêt réseau d'égoût :	157.01\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Août 2017 :	4 786.20\$
Salaire des employés :	12 703.23\$
Total des dépenses pour septembre 2017 :	82 969.95\$

REVENUS AU 30 SEPTEMBRE 2017

Compensation 2016 RecycleMédias :	133.80\$
Compensation 2016 Éco Entreprise Québec :	3 989.79\$
Comp.MRC Collecte 2016/50%, matière résiduelle :	427.73\$
Don SERN de 50% location du chapiteau Country 80 :	450.00\$
Don Chevaliers de Colombs/Nouveaux arrivants :	100.00\$
Don 50 ans et +/- Nouveaux arrivants :	50.00\$
Intérêts-arrières de taxes :	62.37\$
Ministère du Transport :	68 309.00\$
Permis :	200.00\$
Photocopies :	10.00\$
Redevance; Carrière sablière :	8 000.00\$
Redistribution des excédents/Caureq :	518.34\$
Remb. Ass. Pour la Niveleusse :	4 816.81\$
Remb. de subvention à 70% de la MRC pour le « Partage de la ressource en Loisirs»	554.69\$
Taxes foncières générales :	32 903.58\$

Total des revenus pour septembre 2017 : **87 622.53\$**

Solde en banque au 30 septembre 2017 : **47 714.16\$**

PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
Résolution No 152-17

Attendu que la municipalité de La Trinité-des-Monts a mandaté l'entreprise Goulet & Lebel architectes pour l'élaboration d'une proposition d'honoraires professionnels en architecture pour le projet « **CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE** »;

Attendu que la proposition d'honoraires professionnels en architecture comprend le dossier définitif et appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de services professionnels en architecture de l'entreprise Goulet & Lebel architectes pour le projet le dossier définitif et appel d'offres de la construction de l'édifice municipal et de la bibliothèque au coût de vingt et un mille sept cents dollars (21 700\$) avant taxes.

APPUI DE LA DEMANDE DE PLACE AUX JEUNES PROJET « **UNE CAPITALE RÉGIONALE ATTRACTIVE POUR LES JEUNES MÉDECINS** »
Résolution No 153-17

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, appuie la demande d'aide financière pour un projet intermunicipal « **UNE CAPITALE RÉGIONALE ATTRACTIVE POUR LES JEUNES MÉDECINS** ». le but du projet est d'accueillir et la rétention des jeunes professionnels de 18 à 35 ans dans nos régions. L'organisme Place aux jeunes en région a développé un partenariat avec l'Université Laval afin de réaliser des séjours exploratoire réservés exclusivement aux futurs jeunes médecins.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM) DOSSIER NUMÉRO: 00023983-2-10010(01)-2016-06-14-38

Résolution No 154-17

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin de la Rivière-Verte Ouest, le chemin du Pont-Rouge et le chemin du Cenellier Est, au montant de trente six mille deux cent trente dollars (36 230\$) conformément aux exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM) DOSSIER NUMÉRO: 000236680-2-10010(01)-2015-09-18-18

Résolution No 155-17

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin de la Rivière-Verte Ouest, le chemin du Pont-Rouge et le chemin du Cenellier Est, au montant de dix mille deux cent dix-sept dollars et vingt-quatre sous (10 217.24\$), conformément aux exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

CHANGEMENT DE NUMÉRO CIVIQUE POUR LE 34B, 34 ET 32 PRINCIPALE EST

Résolution No 156-17

Attendu que suite à la demande de changement de numéro civique;

Attendu que le changement demandé est pour le 34B, 36 et 38 rue Principale Est;

Attendu que la demande est faite dans le but d'abolir le numéro civique 34B;

Attendu qu'après l'analyse de la demande, il est plus facile d'autoriser le changement du numéro civique pour le 34B pour le 34, le 34 pour le 32 et le 32 pour le 30 rue Principale Est;

Attendu que le changement n'est pas obligatoire et il en restera l'approbation des citoyens concernés;

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte d'autoriser le changement de numéro civique pour le 34B pour le 34, le 34 pour le 32 et le 32 pour le 30 rue Principale Est.

RÉNOVATION DU NOUVEAU LOCAL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Résolution No 157-17

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte de défrayer cinquante pourcent (50%) des coûts pour les matériaux dans la rénovation du nouveau local de la Corporation de Développement de La Trinité-des-Monts, l'autre cinquante pourcent sera payé par la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts. Les rénovations comportent le changement de revêtement de plancher.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues dans le mois.

ACHAT BACS DE COMPOSTAGE

Résolution No 158-17

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, approuve l'achat de bacs à composte en 2017 via le Programme «**Aide aux composteurs domestiques et communautaires**» du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, afin d'économiser trente-trois pourcent point trente-trois pourcent (33.33%) sur l'achat total. L'achat est fait en

fonction de la décision citoyenne lors de la consultation publique. Les frais seront pris avec le surplus des redevances des matières résiduelles reçus en 2017 pour les années 2015 et 2016.

AVIS DE MOTION - PROJET D'UN RÈGLEMENT SUR LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Résolution No 159-17

Monsieur Benoit Ladrie, conseiller, donne avis de motion de la présentation, à la séance tenante du conseil, d'un projet d'un règlement sur la vidange de fosse septique de la Trinité-des-Monts

APPROBATION DU PROPRIÉTAIRE

Résolution No 160-17

Attendu que la municipalité de La Trinité-des-Monts a pris connaissance des documents cadastraux préparés par monsieur Michel Asselin, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 12157 en date du 7 septembre 2017;

Attendu que la municipalité approuve et confirme que les documents respectent sa volonté;

Attendu que l'approbation du propriétaire sera signée par monsieur Yves Detroz, maire et madame Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière;

En conséquence, il est proposé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte que l'arpenteur-géomètre monsieur Michel Asselin fasse les modifications requises afin que la requête soit conforme aux instructions du ministère responsable du cadastre.

REFUS DE DÉFRAYER LE COÛTS D'INGÉNIERIE POUR LE MATRICULE:
#3635 34 3802

Résolution No 161-17

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, refuse de défrayer le coût de l'ingénieur dans le dossier dont le matricule est: #3635 34 3802 le mandat de celui-ci est de déterminer l'éligibilité à recevoir un bâtiment sur le dit terrain car celui-ci est situé dans une zone à risque d'érosion.

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX DE LA MRC CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Résolution No 162-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel aux inspecteurs régionaux de la MRC de Rimouski-Neigette en vertu d'une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme liant la municipalité à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur régional attitré à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur régional;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts désigne Steeven Boucher et Jean-Philippe Chabot, inspecteurs régionaux de la MRC de Rimouski-Neigette, comme inspecteurs en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements prévus à l'entente intermunicipale liant les parties.

Le conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution annule et remplace toute autre résolution adoptée en ce sens.

DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) AU CONSEIL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE EN L'ABSENCE DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
Résolution No 163-17

CONSIDÉRANT QUE le quatrième alinéa de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Miguel Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts désigne Langis Proulx pour agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette.

ADOPTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ
Résolution No 164-17

ATTENDU QUE depuis 2006, le gouvernement du Québec a adopté une *Loi sur le développement durable* pour créer un cadre de responsabilisation en faveur du développement durable ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté une Politique en développement durable, laquelle engage à réaliser un *Plan de développement durable* contenant des objectifs et des actions porteuses pour la collectivité et le territoire »;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable au plan de développement durable réalisé dans le cadre du projet « *Le Haut-Pays mobilisé: des plans d'action concertés en développement durable pour 4 municipalités* » lors de sa présentation le 07 septembre 2017;

ATTENDU QUE la SADC de la Neigette a obtenu un financement du Fonds municipal vert pour accompagner les (4) municipalités dans la réalisation de plans de développement durable ;

ATTENDU QU'il y aura des élections en novembre prochain;

Il est proposé par Sylvie Voyer, et unanimement résolu d'adopter le plan de développement durable de la municipalité de La Trinité-des-Monts, réalisé dans le cadre du projet « Le Haut-Pays mobilisé: des plans d'action concertés en développement durable pour 4 municipalités », tel que présenté le 07 septembre 2017 et de veiller concrètement à sa mise en application.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h53 à 19h53.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h05 à 20h12.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 165-17

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Voyer que la séance soit levée. Il est 20h20.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.